INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EIFFEL NOVA MIDCAP ISR

Part A - Code ISIN : FR0013375599
Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP

I – OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

▶ **Objectif de gestion :**
L'objectif de gestion du FCP EIFFEL NOVA MIDCAP ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI Europe Smid Cap Net return Eur sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG. Le fonds utilisera une méthode ESG dite « Best effort». L'approche « best effort » désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives d'amélioration de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps. La notation ESG du portefeuille devra toujours être supérieure à celle de son benchmark de référence (dont il aura été éliminé 20% des sociétés les moins bien notées). Le fonds devra également constamment avoir une couverture des émetteurs supérieure à 90% pour la notation ESG.
La notation ESG se base sur la méthodologie Gaia, développée par Ethifinance.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI Europe Smid Cap Net return Eur est un indicateur représentatif de la gestion du FCP EIFFEL NOVA MIDCAP ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

▶ **Classification :** Actions internationales

▶**Stratégie d'investissement :**
La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». Les sociétés sélectionnées sont des sociétés offrant des perspectives de revalorisation significatives à moyen ou à long-terme au regard de leur valeur et/ ou de leurs qualités fondamentales. Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing…) au cœur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur entrouvrant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

L'approche ESG mise en œuvre (approche Best effort) s'articule autour de 3 volets : une exclusion sectorielle de secteurs controversés, une analyse et un suivi des controverses des entreprises sélectionnées, et une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (Ethifinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués : l'indépendance et la mixité du conseil d'administration, la mixité dans les effectifs, les émissions de gaz à effet de serre, la formalisation d'une politique environnementale ou encore la prise en compte des droits humains dans la chaine de valeur. Les détails de la politique ESG sont détaillées dans le prospectus du fonds et dans son Code de Transparence, disponibles sur le site de la Société de Gestion www.eiffel-ig.com.

Limite méthodologique de l'évaluation ESG : les données sur lesquelles se base l'analyse d'Eiffel sont communiquées par les entreprises ou des tiers et peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, ce qui peut entrainer une évaluation incorrecte d'un titre. Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S, G et Parties prenantes externes sont déterminées par Gaia Rating. L'évaluation ESG d'une entreprise pourra être revue postérieurement à l'investissement.

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs (petites, moyennes ou grandes capitalisations).

Le FCP est investi en permanence investi à hauteur d'au moins 75% de l'actif net en actions d'un ou plusieurs marchés. Le FCP étant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, ou de l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et être soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en produits de taux dans la limite de 25% de l'actif net du fonds. Pour sélectionner un titre le gestionnaire ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notation.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA français ou européens répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises. Selon ses anticipations de marché, le gestionnaire du FCP peut réduire son exposition au risque actions, notamment en utilisant des produits dérivés, mais en conservant une exposition aux marchés actions minimale de 75%. La fourchette d'exposition du FCP aux marchés de taux est comprise entre 0% et 25%.
Le FCP est soumis à un niveau d'exposition du portefeuille aux titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 100% de l'actif.
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

▶ **Affectation du résultat :** capitalisation des revenus.

▶**Durée minimum de placement recommandée :** La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

▶ **Modalités de souscription et de rachat :**
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11 heures auprès du dépositaire ; et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur le cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 11 heures sont répondues sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

▶ **Fréquence de valorisation :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse ouvré (calendrier Euronext Paris), à l'exception des jours fériés légaux français

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

II - PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

▶**Signification de cet indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 6 en raison de son exposition principalement aux marchés actions, notamment de petites et moyennes capitalisations, et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

▶**Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :**

- Le risque de liquidité lié aux marchés de petites et moyennes capitalisations : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs;
- Le risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille;
- Risque de crédit : il représente le risque qu'un émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements;
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

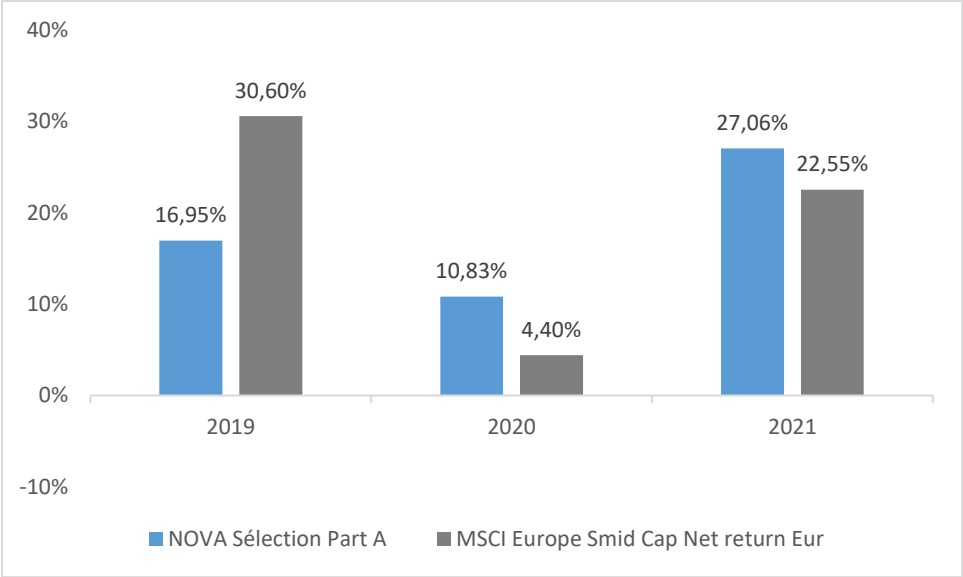
III – FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT		
Droits d'entrée et de sortie	Parts A : Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant qu'il ne soit restitué, sur la valeur de souscription ou de rachat de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des droits d'entrée et de sortie.
Droits de sortie	Parts A : Néant	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE		
Frais courants	Parts A : 0,18% TTC (*)	Le chiffre de frais courants des parts A communiqué est donné à titre indicatif et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de droits d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES		
Commission de surperformance	Part A : 10% maximum TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence le MSCI Europe Smid Cap Net return Eur si la performance de l'OPCVM est positive. Frais de performance prélevés sur l'exercice : 0,25% de l'actif net moyen de la part A. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et couvrent la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.eiffel-ig.com
Les parts A sont strictement réservées à ERES GESTION ou fonds gérés par Eres GESTION.

IV - PERFORMANCES PASSEES



Source : Bloomberg et données Eiffel IG

- Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
- Date de création de l'OPCVM : 14/12/2018
- Devise de libellé : Euro.
- L'indicateur de référence était le STOXX Europe TMI Net Return Eur depuis la création du fonds jusqu'au 15 octobre 2021. A compter de cette date il est remplacé par le MSCI Europe Smid Cap Net return Eur

V - INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Eiffel Investment Group - 22 rue de Marignan - 75008 PARIS ainsi que sur le site www.eiffel-ig.com.

D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.eiffel-ig.com.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins- values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Eiffel Investment Group ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (« AMF »).
Eiffel Investment Group est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 juin 2022.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ « U.S. Person » (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com ainsi que dans le prospectus).